

CONSULTATION PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

La communauté de communes Entre Saône et Grosne est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), le 1er juillet 2021 et est membre du bassin de mobilité du Chalonnais.

Parallèlement, la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire « Petites Villes de Demain » a été signée le 4 mars 2022 sur la base d'un projet de territoire articulé autour de 6 orientations stratégiques dont l'orientation n°2 est dédiée à la mobilité.

C'est dans ce cadre que la communauté de communes a lancé en octobre 2023 une démarche d'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié dont l'objectif est de définir une stratégie d'intervention opérationnelle, véritable feuille de route pour les années à venir afin de répondre aux problématiques de mobilité sur le territoire intercommunal.

Pour cela, la Communauté de commune a souhaité se faire accompagner par le bureau d'études ITEM.

Cette stratégie de mobilité est structurée autour de 6 enjeux et 16 actions.

- ➔ **Enjeu 1 : Améliorer l'offre de transports collectifs**
- ➔ **Enjeu 2 : Développer et rendre plus visible la communication / information sur l'offre de mobilité**
- ➔ **Enjeu 3 : Développer les solutions alternatives à l'autosolisme**
- ➔ **Enjeu 4 : Développer l'infrastructure et sécuriser l'usage des modes actifs (marche et vélos)**
- ➔ **Enjeu 5 : Agir pour la mobilité inclusive**
- ➔ **Enjeu 6 : Réduire l'impact « négatif » de la structuration territoriale sur la mobilité**

le conseil communautaire a arrêté par délibération du conseil communautaire du 7 Novembre 2024 ce projet de plan de mobilité simplifié afin que celui-ci soit soumis à une phase de consultation des personnes publiques et organismes ou associations définis à l'article L1214-36-1 du code de transport.

Cette étape étant franchie il convient de solliciter l'avis de la population.

Au terme de cette période de consultation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, avant d'être définitivement approuvé par le conseil communautaire.

Après étude de ce plan de mobilité simplifié et si vous souhaitez émettre un avis sur les propositions définies, envoyez un mail explicatif à l'adresse : ccesg.mobilite@gmail.com